



# Le guide **du chien** citadin



Mon Châtillon



 [ville-chatillon.fr](https://ville-chatillon.fr)



VILLE DE  
**Châtillon**

# Les principes du propriétaire de chien

Signataire de **la charte L214 pour le bien-être animal en ville**, Châtillon souhaite accompagner les propriétaires de chiens dans le respect de leurs besoins et de leur bien-être, pour un chien éduqué et un environnement apaisé.



## L'environnement du chien

Avoir un chien, c'est lui fournir **un environnement agréable** et adapté à ses besoins quotidiens. Un chien qui sort est plus confiant et sociable avec les autres.

**Facilitez-lui la vie en collectivité** en l'éduquant à la laisse ou au harnais et en lui prodiguant les apprentissages indispensables au vivre-ensemble en ville.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie I (chiens dits « d'attaque ») ou II (chiens dits « de garde et de défense ») doit posséder un **permis de détention**.

Même muselé, un chien de catégorie I est interdit de stationnement dans l'espace public : même dans les caniparcs !



## N'achetez pas, adoptez !

## L'identification

Depuis 1999, **l'identification par puçage est obligatoire**. Elle le protège en cas de perte ou de fugue. Non identifié, votre chien sera jugé divaguant et placé en fourrière. L'identification est effectuée par un vétérinaire de manière simple et rapide.

## Les soins

Aimer son chien, c'est aussi savoir faire face à d'éventuels soucis de santé.

La **vaccination** est essentielle à la prévention de maladies virales. Pensez à assurer son suivi lors de **visites régulières chez le vétérinaire**. L'équilibre mental de votre chien est aussi important. Un chien actif et reposé se sentira en sécurité et sera plus sociable.

Les animaux ne sont pas des biens marchands !

En adoptant un animal en refuge, vous sauvez deux vies : en lui offrant un toit, c'est une place qui se libère.

**Châtillon soutient les associations locales.**

# J'aime mon chien, j'aime ma ville !

Vivre en ville avec un chien c'est aussi respecter des règles permettant sa protection et celle des autres, ainsi qu'une cohabitation harmonieuse.



1

**Je tiens mon chien en laisse**

La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique. S'il est catégorisé I ou II, il doit être muselé.



2

**Je respecte les espaces verts**

Merci de respecter le travail des agents de la Ville en tenant votre chien éloigné des espaces verts. Toute dégradation a un impact sur le budget de la Ville et le bien-être des riverains.



3

**Je ramasse ses déjections**

Des distributeurs de sachets gratuits et des poubelles sont à votre disposition. Les excréments sur les trottoirs et dans les espaces verts, y compris dans les caniparcs, ne sont pas tolérés : **toute infraction à cette règle vous expose à une amende de 135€.**



## Je pars en vacances sans mon chien, que faire ?



**Sollicitez un proche de confiance**



**Faites appel à un dog sitter, contre rémunération.**



**Confiez votre chien à une pension canine.**



**Mon chien n'est pas un jouet : j'en suis responsable !**

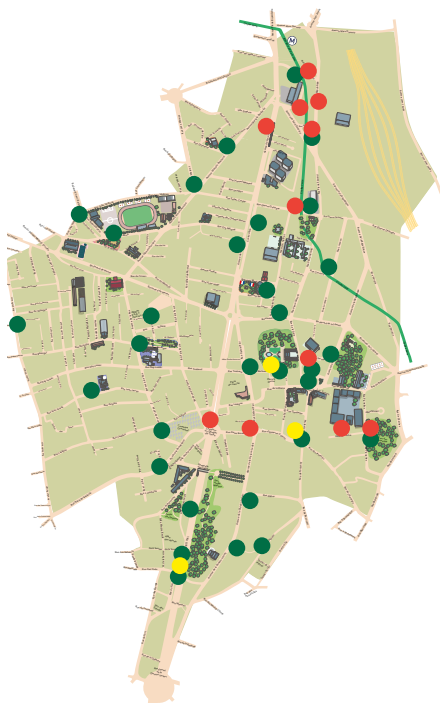
L'abandon est un acte de maltraitance passible de 3 ans de prison et 45 000€ d'amende. Je suis aussi responsable civilement de mon chien en cas de dommages causés sur un tiers.

# Les services dédiés aux chiens à Châtillon



Retrouvez  
le plan sur  
[ville-chatillon.fr](http://ville-chatillon.fr)

- Emplacements des canisettes
- Corbeilles à déjections canines avec distributeurs de sacs
- Caniparcs



## **Vous êtes témoin de maltraitance sur un animal ?**

Contactez immédiatement la Police Municipale (**01 47 46 00 00**) et le Service Bien-être animal sur [bienetreanimal@chatillon.92.fr](mailto:bienetreanimal@chatillon.92.fr)  
Vous pouvez aussi composer le numéro national **3677** ou contacter la Brigade animale bénévole (**06 23 80 88 15**).



## **Contacts utiles**

**Brigade animale bénévole**  
[assobab.contact@gmail.com](mailto:assobab.contact@gmail.com)  
Urgence : 06 23 80 88 15

**Fichiers nationaux**  
Chiens et chats : [i-cad.fr](http://i-cad.fr)

**Fourrière départementale  
et refuge SPA**  
30, avenue du Général de Gaulle,  
92230 Gennevilliers  
01 47 98 57 40

